

PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° **6** - **JANVIER 2015**

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du dépar	tement de Paris	
Arrêté N°2015009-0001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des		
services de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile- de- France et d	u	
Département de PARIS		1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015009-0001

signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris le 09 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile- deFrance et du Département de PARIS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94 rue Réaumur - 75104 PARIS CEDEX 02

TÉLÉPHONE: 01 55 80 85 85

Régime d'ouverture au public des services de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 18 septembre 2012 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013009-0008 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Philippe PARINI en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;



ARRETE:

<u>Article 1</u>: Les douze services de la publicité foncière de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, seront fermés à titre exceptionnel le lundi 12 janvier 2015 à compter de douze heures.

<u>Article 2</u>: Le Directeur régional des Finances publiques de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 09 janvier 2015

Philippe PARINI